

demande de participation à une nouvelle tentative de surveillance au Viet-Nam s'il estimait que l'opération avait quelque chance de succès et que le Canada pouvait y jouer un rôle utile.

Au cours des ans, l'inquiétude que suscitaient au Canada les événements au Viet-Nam s'est accentuée, en grande partie à cause de la proximité des États-Unis et des efforts que le Canada déploie depuis longtemps pour promouvoir une paix internationale véritable. Vu ces circonstances, le Premier ministre et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont énoncé, à plusieurs occasions, la ligne de conduite du Canada concernant la participation de ce dernier à tout nouvel arrangement de surveillance. En outre, pour s'assurer que sa position soit bien comprise tant des Canadiens que de la communauté internationale, le Gouvernement l'a exposée dans des publications et des déclarations officielles et par la filière diplomatique. C'est dans cette perspective que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été informé, le 25 octobre 1972, par le Secrétaire d'État des États-Unis qu'un accord de cessez-le-feu au Viet-Nam était imminent, que cet accord devait être exécuté sous surveillance internationale et qu'on envisageait d'inviter le Canada à faire partie de la commission de surveillance projetée.

Le lendemain, M. Henry Kissinger a déclaré à la presse que la paix était imminente au Viet-Nam. Hanoï abonda dans le même sens. Le Premier ministre salua l'événement et révéla lors d'une conférence de presse, que le Département d'État avait abordé, avec l'ambassadeur du Canada à Washington, la question de la participation du Canada à la nouvelle commission de surveillance. Avant la fin du mois, on apprenait que les États-Unis et la République démocratique du Viet-Nam avaient convenu d'une commission internationale de contrôle et de surveillance composée du Canada, de la Hongrie, de l'Indonésie et de la Pologne. Étant donné ce qui semblait être l'imminence d'un cessez-le-feu, le Canada était prié de prendre, de toute urgence, une décision touchant à sa participation à la commission. Vu la nature des négociations en cours entre les États-Unis et la République démocratique du Viet-Nam, le Canada n'avait pas été informé, et ne s'attendait pas à l'être, de tous les arrangements du cessez-le-feu et de leurs conséquences possibles. Jointe aux préoccupations que suscitait l'élection tenue au Canada le 30 octobre, cette situation rendait une décision rapide difficile. Toutefois, étant donné que la fin de la guerre au Viet-Nam semblait de plus en plus imminente, le Gouvernement voulait donner une réponse aussi positive que possible dans les circonstances, ce qu'il fit par la déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 2 novembre, bien que les conséquences de l'élection aient été encore très incertaines.

Après avoir réaffirmé la politique du Canada concernant sa participation aux dispositifs de surveillance au Viet-Nam, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait remarquer qu'il serait peut-être nécessaire d'assurer une présence internationale au Viet-Nam dès que le cessez-le-feu entrerait en vigueur.